

# 1ER TOURNOI REGIONAL DE L'ASPC



1er / 02 Février 2020

Simple - Double - Mixte  
NC/P12 - P11/P10  
Minimes à vétérans

12€ : 1 tableau (Taxe 2€ FFBAD comprise)

15€ : 2 tableaux (Taxe 2€ FFBAD comprise)

Buvette restauration sur place  
1 salle - 5 terrains  
Inscription sur badnet, Ebad  
et courrier  
**+ 600 € de récompenses**



**SALLE ANNEXE ATHLETIS**

50 AVENUE DE L'EUROPE  
49130 LES PONTS-DE-CE

CONTACT@ASPC-BADMINTON.COM



ASPC.Badminton



ASPC-Badminton



Le comité d'organisation de l'Association Sportive Ponts de Cé Badminton (ASPC) est heureux de vous inviter à son tout nouveau format de compétition : son 1<sup>er</sup> tournoi régional de badminton !

## INFORMATIONS PRATIQUES



### DATE

Samedi 1<sup>er</sup> et  
dimanche 02  
février 2020



### LIEU

**Salle annexe Athlétis**  
50 avenue de l'Europe  
49130 Les Ponts de Cé

Salle 5 terrains



### HORAIRES

Samedi 1<sup>er</sup> février :  
08h00 à 22h00

Dimanche 02 février :  
08h00 à 18h00



### STAND

Notre partenaire  
**Lardesports** mettra à  
disposition un stand afin  
de faire corder vos  
raquettes et d'acheter du  
matériel de badminton



### REPAS

Une buvette sera à  
votre disposition où  
vous pourrez vous  
restaurer avec des  
**repas chauds, sucrés ou  
salés.**



### RECOMPENSES

**Plus de 600 euros**  
de récompenses

## LA COMPETITION

### CATEGORIES

Le Tournoi régional de l'ASPC Badminton est ouvert de la catégorie P10 à la catégorie NC. Les séries seront découpées de la façon suivante : **P10/P11 et P12/NC**

### TABLEAUX

Le tournoi est ouvert : simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte, les joueurs pourront s'inscrire sur **2 tableaux maximum Simple et double mixte interdits**

### MATCHS

Les matchs se joueront en poules de 3 ou 4 avec sorties de poule ou en poule unique en fonction du nombre de joueurs inscrits. Deux sets gagnants de 21 points. Volants à la charge des joueurs

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

---

**Dates** les inscriptions seront closes à partir du **vendredi 17 janvier 2020**

**Tarifs**  
1 tableau : 12 euros  
2 tableaux : 15 euros

Règlement en ligne par carte bancaire sur Badnet ou l'application Ebad ou envoi de la feuille d'inscription à l'adresse suivante : Olivier CHAMPIGNY – 23 rue des Hortensias – 49130 Les Ponts de cé

**Tableaux** Le tirage au sort sera effectué le **vendredi 24 janvier 2020**

**Règlement** Aucune inscription ne sera validée par téléphone ou mail. Aucune inscription ne sera retenue si toutes les informations ne sont pas remplies correctement (pas de règlement = pas d'inscription). Un joueur forfait ne sera remboursé que si l'organisateur a été prévenu avant la date limite du tirage au sort et ensuite sur justificatif médical.

**Modalités** Le nombre d'inscrits est limité dans chaque catégorie (ordre d'arrivée des inscriptions validée après paiement en ligne). Les joueurs pourront s'inscrire sur deux tableaux maximum.

## PLAN D'ACCES

---

\* **Salle annexe Athlétis :**

50 avenue de l'Europe  
49130 Les Ponts de Cé

Parking de 600 places gratuites

10 min en voiture de la gare  
d'Angers Saint-Laud

\* **Accès par les transports**

**en commun :**

- Bus 08 : arrêt Athlétis
- Bus 03 : arrêt Sablons



## VOLANTS OFFICIELS

---

Les volants officiels de la compétition sont les RSL (Grade 3)



# FICHE D'INSCRIPTION

**1<sup>er</sup> et 02 février 2020**  
**P10 - P11 - P12 - NC**

Sigle : .....

Club : .....

Responsable : .....

Adresse : ..... CP ..... Ville : .....

Tel. : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Mail : .....

*CPPH pris en compte à J-15 ; soit le 15/01/2020 pour les têtes de séries*

NOM –PRENOM	F/H	N° LICENCE	SIMPLE	DOUBLE	MIXTE	PARTENAIRE DOUBLE	PARTENAIRE MIXTE

**Règlement (chèque à l'ordre de l'ASPC Badminton) à adresser à : Olivier CHAMPIGNY – 23 rue des Hortensias – 49130 Les Ponts de cé)**

\_\_\_\_\_ (nombre de joueurs 1 tableau) x 12 € = \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ (nombre de joueurs 2 tableaux) x 15 € = \_\_\_\_\_

## ENCORE DES QUESTIONS ?

---

Contactez-nous sur Facebook ou envoyez-nous un message à :

[contact@aspc-badminton.com](mailto:contact@aspc-badminton.com)

### REGLEMENT PARTICULIER DE LA COMPETITION

---

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBad. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad. Son numéro d'autorisation est en cours.
2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
3. Il n'y aura pas de Juge-arbitre sur la compétition. Néanmoins le GEO principal sera en capacité de rapporter et de transmettre à la Ligue des Pays de la Loire de Badminton, toute attitude non conforme aux règles en vigueur selon le RGC. Il sera en droit d'identifier et d'informer la Ligue de tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2019/2020 le jour du tirage au sort et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. **Le tournoi est ouvert aux catégories d'âges de minimes à vétérans.**
5. **La date limite d'inscription est fixée au 17 janvier 2020** (date limite dans Badnet). Les droits d'engagements sont de **12 € (10€ +2€ FFBAD) pour un tableau et 15 € (13€ + 2€ FFBAD) pour deux**. Ce tarif comprend la taxe de 2€ que nous devons reverser à la Fédération Française de Badminton (FFBAD) par joueur. **Les inscriptions et les paiements peuvent se faire en carte bancaire par Badnet ou via l'application Ebad, ou alors vous pouvez remplir la fiche d'inscription et l'accompagner d'un chèque bancaire ou postal avant le 15 janvier 2020 (cachet de la poste faisant foi).** .  
Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les séries par ordre d'arrivée.  
En cas de remboursement, le club organisateur effectuera ce dernier via Badnet pour les joueurs ayant payé par carte bancaire. Le ou les joueurs concernés recevront un mail de confirmation avec le montant et la date de remboursement. Pour les paiements par chèque, l'organisateur contactera le joueur soit pour le renvoyer ou le détruire avec son autorisation.
6. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux sera effectué par le logiciel en tenant compte du classement CPPH à J-15 de la compétition. Le regroupement des séries pour l'organisation de la compétition se fera à l'appréciation du GEO Principal lors de la validation du tirage au sort.
7. **Les joueurs pourront s'inscrire dans 2 tableaux maximum (simple et mixte interdits).**
8. Lors de la constitution des tableaux de doubles, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire avec X. Dans la mesure de ses possibilités, le comité d'organisation fera en sorte de trouver en priorité un partenaire de la même série, ou d'une série proche. Si cela n'est pas possible, cette décision sera sans appel.  
En cas de défaillance d'un joueur inscrit en double, le comité d'organisation demandera à son partenaire de trouver un remplaçant dans un délai de 48 heures. Passé ce délai, la paire sera exclue du tableau au profit de la première paire inscrite sur la liste d'attente.
9. **La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Les tableaux de simples et de mixtes se dérouleront le samedi. Les doubles hommes et doubles dames se dérouleront le dimanche. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois ou quatre, avec 2 sortants selon le nombre d'inscrits, ou poule unique de 5.**
10. Une convocation sera adressée au responsable des clubs ou directement aux joueurs **par mail uniquement le mercredi 29 janvier 2020 au plus tard**. Les responsables ne recevant pas cette

convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.

11. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. **Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée.** Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

12. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le GEO principal. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au GEO principal et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

13. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

14. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.

15. Les volants utilisés en cas de désaccord seront le RSL (Grade 3). Ces volants seront en vente dans la salle.

16. Lorsque le volant touche une structure de la salle :

- Au service : Pour tous les services, il sera let donc le joueur servira à nouveau.

- En jeu : Il sera faute dans tous les cas.

17. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

18. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs coachs durant les temps morts, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le GEO Principal.

19. En dehors des finales, tous les matchs seront auto-arbitrés. Les organisateurs pourront proposer l'arbitrage de matchs avec des arbitres officiels. Le GEO principal pourra décider qui doit arbitrer les matchs.

20. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (**24 janvier 2020**) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera **au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition** les pièces justificatives par mail à la Ligue des Pays de la Loire de Badminton à : **secretariat@badminton-paysdelaloire.fr**

Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

21. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au GEO principal avant son premier match.

22. Le comité décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

23. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

25. « Droit à l'image » : Tout joueur inscrit au tournoi peut faire droit à la non diffusion de son image sur des photos prises pendant le tournoi. Pour cela, le joueur doit en faire la demande express à la table de marque en arrivant sur le tournoi.